



Berset Alexandre

Les projets de la plateforme Carbon Fri compensent-ils réellement des émissions ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 18.12.24

## Dépôt

Le postulat 2019-GC-32 « Compensation des émissions de CO<sub>2</sub> dans le Canton de Fribourg » demandait au Conseil d'Etat de mettre en place une plateforme permettant aux citoyennes et citoyens de compenser leurs émissions par des projets locaux. Le rapport sur le postulat mentionne la coordination de l'Etat avec la plateforme Carbone Fri déjà existante ainsi que le développement et la mise en ligne d'un calculateur de l'empreinte carbone. Cette démarche pragmatique est à saluer. Il existe cependant des points très critiques. Ainsi, un certain nombre de projets proposés par la plateforme Carbon Fri ne sont pas des projets de compensation (par exemple Hêtre heureux et Bilans carbone des produits alimentaires locaux). De plus, l'objectif national zéro émission nette d'ici à 2050 fixé dans la loi sur le climat et l'innovation est de facto incompatible avec la compensation.

Lors du traitement du rapport par le Grand Conseil le 17 décembre 2024, les questions posées au nom du Groupe Vert-e-s et allié-e-s sont restées sans réponse. Au vu de ce qui précède, je prie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat est-il conscient que certains des projets proposés par la plateforme Carbon Fri ne sont pas des projets de compensation ? Si oui, a-t-il l'intention de corriger cette problématique ?
2. Au vu de l'incompatibilité de la compensation avec l'atteinte de l'objectif de zéro émission nette, quelle place donne le Conseil d'Etat à la compensation des émissions dans sa stratégie climatique ?

—